



**Nous sommes très heureux de vous souhaiter la BIENVENUE ainsi qu'un agréable séjour dans notre structure. Nous souhaitons nous tenir toujours à votre disposition afin que vos vacances soient sereines et inoubliables. Nous vous invitons à observer les règles du règlement ci-dessous, qui est également sur notre site officiel [www.campinggirasole.it](http://www.campinggirasole.it), qui vous est envoyé avec votre confirmation de réservation et qui est affiché à la réception et à l'entrée du village.**

**L'ACTE D'ENTRER EN PRÉSUPPOSE LA TOTALE ACCEPTATION**

**Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'éloignement du complexe.**

**ACCÈS**

1. À l'entrée, les clients sont invités à fournir un document d'identité pour l'enregistrement de chacune des personnes comme le prévoit l'article 109 du Texte Unique des Lois de la Police (TULPS).
2. Le client peut se présenter et accomplir les formalités d'enregistrement auprès de la Réception seulement aux horaires indiqués à l'entrée de la structure d'accueil. Au moment de son enregistrement, le client et ses hôtes doivent communiquer au Girasole leurs identités, en cas de changements ultérieurs concernant les personnes des hôtes, le client s'engage à informer immédiatement la Direction en remplissant le formulaire prévu à cet effet.
3. Les visiteurs journaliers peuvent accéder au village s'ils sont autorisés et après présentation d'un document, qu'ils retireront à la Réception au moment de leur sortie. Après les deux premières heures de visite, gratuite, ils devront payer le coût d'entrée journalier à la structure d'accueil.
4. La réception est heureuse de vous accueillir 24 heures sur 24. Il est possible de faire votre enregistrement d'arrivée exclusivement après 16 heures. Il est demandé de régler la note, en quittant la structure et en rendant les clés à la réception, avant 10 heures.
5. En cas d'arrivées anticipées ou de départs différés, il est possible de rester dans la structure d'accueil contre paiement et après autorisation de la Direction.
6. Si vous n'arrivez pas avant 20 heures le jour prévu, sans avoir prévenu de votre retard (absence), cela équivaut à un renoncement de votre part, avec suppression de votre réservation et application de sanction ainsi que perte des arrhes.
7. D'éventuels retards à l'arrivée et des départs anticipés ne donnent pas droit à des remboursements ou des rabais.
8. Aucune contestation n'est autorisée pour des désaccords concernant la date de début ou de fin de séjour ; seule la lettre de confirmation envoyée par le bureau des réservations fait foi, sans notre confirmation écrite, aucun engagement de réservation n'est reconnu.
9. Les clients s'engagent à conserver le logement attribué sans déplacer le mobilier. D'éventuels dommages à la structure et aux équipements seront dus.
10. Les clients mineurs ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés de personnes majeures, auxquelles il est demandé de veiller obligatoirement sur leur conduite durant tout le séjour à l'intérieur de la structure d'accueil, en répondant d'eux aux termes de la loi à l'encontre du Camping Girasole srl et à l'encontre de tiers.

**RÈGLES DE COHABITATION**

11. Durant l'horaire du silence, de 13h30 à 15h30 et de minuit à 7h00 tout bruit, rassemblement ou réunion bruyante qui puisse perturber le repos des clients, est interdit. Toute circulation de n'importe quel type de véhicule à moteur que ce soit à l'intérieur de la zone du village est interdite ; l'entrée et la sortie sont autorisées seulement à pied ; la radio, la Tv et les autres appareils sonores ne doivent pas être entendus à l'extérieur des unités d'habitation.
12. Le dépôt des déchets, triés, est obligatoire dans les points de collecte spécifiques à l'intérieur du complexe. Il est interdit de jeter de déchets en dehors des bacs spéciaux donnés par le personnel préposé dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de tri sélectif des déchets. Il est également interdit de jeter l'eau usagée, de quelque type ou quelque provenance que ce soit, en dehors des points de service spéciaux situés à l'intérieur de la structure d'accueil et/ou en dehors des sanitaires.
13. Aucun lien aux arbres n'est autorisé pour soutenir une couverture. Il est également interdit d'allumer des feux libres sur toute la zone de la structure d'accueil et des dépendances correspondantes. Sans préjuger des normes les plus restrictives des Organismes destinés à la protection et à la conservation du patrimoine.
14. L'utilisation des grilles de cuisson spéciales est autorisée exclusivement les jours où un vent « modéré » d'une intensité inférieure à la force 3 sur l'échelle de Beaufort (vitesse du vent comprise entre 5,5 et 8 m/s) souffle.
15. L'utilisation de réchauds à gaz à l'intérieur des emplacements est autorisée à une distance supérieure à 1,5 mètre de la végétation environnante.
16. Il est interdit d'allumer des cigarettes dans la « zone de protection », à savoir à l'intérieur de la zone comprise entre le littoral de sable et la zone réservée aux emplacements.
17. Il est interdit d'encombrer les chemins praticables situés à l'intérieur de la structure d'accueil avec des câbles et/ou tout

autre instrument pour la dérivation du courant électrique. Les rallonges électriques sont interdites, et il est également interdit de les poser sur la végétation environnante. Le personnel du Girasole est expressément autorisé à débrancher immédiatement et sans prévenir n'importe quel câble que ce soit et/ou instrument posé en violation de ce qui a été exposé ci-dessus.

### **ANIMAUX**

18. Les animaux de petite et de moyenne taille, contre paiement, sont autorisés, à la condition qu'ils soient vaccinés comme le prévoit la loi et que les documents en attestant soient fournis. Ils doivent être tenus en laisse et sous le strict contrôle du propriétaire, lequel en est l'unique responsable concernant d'éventuels dommages ou blessures que l'animal pourrait infliger à des personnes et/ou des choses.
19. L'accès des animaux à la piscine n'est pas autorisé.
20. Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les excréments avec les instruments prévus à cet effet, dans le respect de tous nos clients et de manière à maintenir et à préserver l'état de propreté et de décence des espaces communs.
21. Pour le lavage des animaux, il est possible d'utiliser la zone prévue à cet effet et située près du parc de jeux.

### **VOITURES OU MOTOS ET CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES**

22. Une seule voiture par équipage d'une longueur maximale de 4,5 m est autorisée. L'emplacement de la voiture sera attribué par la Direction. La voiture doit être enregistrée de manière régulière au moment de l'enregistrement. L'éventuelle deuxième voiture, si l'accès lui est autorisé, est contre paiement.
23. L'accès avec voiture/moto à l'intérieur de la structure d'accueil est autorisé seulement dans les zones de parking. Les véhicules qui circulent doivent rouler au pas (10 km/h). Dans tous les cas, la circulation à l'intérieur du village, de voitures ou autres moyens de transport motorisés n'est pas autorisée.

### **MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT**

24. Pour effectuer une réservation, il faut prendre contact avec la réception (par mail, téléphone ou formulaire prévu à cet effet et disponible sur le site internet [www.campinggirasole.it](http://www.campinggirasole.it)), qui vérifiera la disponibilité pour les dates demandées et formulera une offre appropriée qui comprendra le devis des dépenses.
25. La réservation revêt un caractère astreignant seulement après réception des arrhes de confirmation visées à l'art. 1385 du Code civil italien et l'envoi successif de la confirmation écrite. Les arrhes, établies sur la base de la période réservée et du type de logement et/ou d'emplacement, pourront être envoyées par virement bancaire ou par carte de crédit au plus tard dans les 3 jours qui suivent la date de réservation.
26. Concernant la date de début ou de fin de séjour ; seule la lettre de confirmation envoyée par le bureau des réservations fait foi, sans cette lettre aucun engagement de réservation n'est reconnu. Les arrivées et les départs anticipés ou différés ne sont pas autorisés (à moins qu'ils n'aient été convenus par avance avec le bureau des réservations). Le client est tenu de payer la période réservée dans sa totalité.
27. La réservation est personnelle et ne pourra être cédée par le client à des tiers pour quelque raison ou titre que ce soit.
28. Le solde du séjour peut être régularisé, du lundi au vendredi aux horaires prévus (cf. notre Art. 4) en espèces avec une limite qui va jusqu'à 2.999,00 €, avec distributeur de billets ou par carte de crédit. Les chèques ne sont pas acceptés.
29. Le client peut à tout moment renoncer à la réservation, sans aucune pénalité, en envoyant un avis d'annulation par écrit au Girasole dans les 7 jours qui précèdent le séjour. Dans ce cas, les arrhes de confirmation seront restituées dans leur totalité.
30. L'éventuelle suspension temporaire, pour des raisons techniques ou pour des cas de force majeure, de services ou d'activités secondaires, ne pourra en aucun cas donner droit à des remboursements, ni constituer une cause de résiliation de la réservation des emplacements et/ou des unités d'habitation ni même une cause de résiliation du contrat.

### **DOMMAGES - RESPONSABILITÉ CIVILE - OBJETS PERDUS - VOLS**

31. Chaque client est prié de veiller sur les objets qui lui appartiennent. Nous vous informons que le service de garde des valeurs est gratuit.
32. Les objets trouvés doivent être apportés à la Réception afin de permettre à leurs propriétaires légitimes de les récupérer.
33. Le Girasole ne répond pas d'accidents ni de blessures pour des raisons indépendantes de sa volonté et en général pour des dommages provoqués dans le domaine des catastrophes naturelles accidentelles et imprévisibles (chute d'arbres, de branches, inondations, etc.).
34. L'utilisation d'équipements (installations sportives, parc de jeux, etc.) et la participation aux activités organisées (compétitions, jeux, tournois, spectacles, etc.) sont aux risques et périls de l'utilisateur.
35. Les clients et/ou leurs hôtes sont personnellement responsables à l'égard du Girasole et/ou des tiers pour tout dommage concernant des choses et/ou des personnes, direct et/ou indirect, à n'importe quel titre causé qui en découle.
36. Après la restitution de l'unité d'habitation, en cas de dommages constatés sur les structures, sur les équipements et/ou sur le mobilier, par le personnel préposé et qui n'auraient pas été signalés auparavant au Girasole par le client, le Girasole se réserve le droit de demander au client le remboursement du matériel. Sous réserve également du droit de demander le remboursement du dommage plus important (perte éprouvée).

### **PISCINE**

37. Horaires d'ouverture : de 09h30 à 13h30 et de 15h30 à 19h30.
38. Il est obligatoire de passer sous la douche avant d'entrer dans l'eau.
39. Il est interdit d'amener ses animaux de compagnie (chiens, chats, etc.).
40. L'accès aux enfants de moins de 12 ans est autorisé seulement s'ils sont accompagnés par leurs parents ou par des adultes.
41. Le port du bonnet est obligatoire.

42. Il est interdit d'utiliser du shampoing et/ou du savon de n'importe quel type que ce soit dans la piscine ou dans les douches.

**Concernant tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement, nous vous renvoyons au Code civil italien ou aux réglementations en vigueur. Tribunal compétent : pour tous les litiges qui découleraient de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement et du rapport contractuel auquel il se réfère, le seul tribunal exclusivement compétent à régler les litiges est le Tribunal de Fermo.**